

*Assemblée Générale de la
Mutualité Sociale Agricole
Berry-Touraine*

16 avril 2018

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE

1	◆ Participation à l'Assemblée Générale	3
2	◆ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau	4
4	◆ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	5
4	◆ Présentation de la motion	12
5	◆ Rapport moral du Conseil d'Administration	14
6	◆ Intervention sur la prévention de la santé et le bien-être	16
7	◆ Question débat avec la salle	16
8	◆ Clôture de l'Assemblée Générale	16

1 ♦ Participation à l'Assemblée Générale

Sur 583 délégués en exercice, 202 étaient présents et 61 étaient représentés, soit un taux de participation de **45,11 %**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2018 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	230	92	40,00 %	15	107	46,52 %
Délégués 2 ^{ème} collège	253	77	30,43 %	42	119	47,04 %
Délégués 3 ^{ème} collège	100	33	33,00 %	4	37	37,00 %
Total Délégués	583	202	34,65 %	61	263	45,11 %

On notait parmi les personnalités :

- du département de l'Indre : M. Robert BARRITAUD, président des anciens exploitants section départementale SDAE-FDSEA de l'Indre ; M. Xavier BESSE, président de la Fédération Départementale des CLAMA Indre ; M. Dominique BLONDEAU, président de la CPAM de l'Indre et Président de Soliha Indre ; M. CAILLAUD Roland, président de Présence Verte Indre et Agriculteurs Demain ; M. DELLAVALLE Luc, président de la CAF de l'Indre ; M. Pascal DOUCET, responsable institutionnel de la Fédération Départementale des CLAMA de l'Indre ; Mme DUFOUR Anne, directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre ; M. JOLIVET François, Député de l'Indre ; Mme SELLERON Michèle, présidente de la MARPA « La demeure d'Aygulfine ».

- du département du Loir-et-Cher : M. Elie BARBEREAU, directeur départemental de la SAFER du Centre - service départemental Loir-et-Cher ; M. Pascal BIOULAC, vice-président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher ; M. Raphaël CHEMIN, directeur de SOLIHA ; M. Jean-Luc CERNEAU, ancien directeur général de la MSA Berry-Touraine ; Mme Lucette CIZEAU, administratrice de Familles Rurales - Fédération départementale Loir-et-Cher - UDAF 41 ; M. Frédéric ICHE, collaborateur du service départemental du renseignement territorial ; M. Florent LEPRETRE, président de la FDSEA du Loir-et-Cher ; M. Jacques MARIER, conseiller départemental Loir-et-Cher et vice-président de la SAFER du Centre ; M. Daniel ODEAU, porte parole de la Confédération Paysanne du Loir-et-Cher ; M. Jean-Charles ROUSSEL, vice-président de la société départementale d'agriculture du Loir-et-Cher ; M. Xavier VALLET, président de l'ASAVPA 41 ; M. Alain WALET, secrétaire de la MARPA "La Maison du Gué".

- du département de l'Indre-et-Loire : Mme Annick BERTHOMMIER, présidente de Générations Mouvement-Fédération de Touraine ; M. Philippe BRUNEAU, président de la laiterie de Verneuil, Coopérative Touraine Berry ; M. Eloi CANON, 1^{er} vice-président du Crédit Agricole Touraine Poitou ; Mme Françoise DUBOIS, présidente de la Marpa École « Les 2 Aires » ; Mme Monique FONTAINE, présidente de l'UDAF 37 ; M. Henry FREMONT, président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ; M. Dominique MALAGU, Président de l'UDSEA 37 ; M. Patrick VERNA, président de Groupama Paris-Val de Loire- Établissement de Tours.

- du département du Loiret : M. Jacques BIET, directeur délégué ARCMSA ; Mme Cendrine CHERON, présidente de la MSA Beauce-Cœur de Loire ; M. Marc DEBACQ, directeur général de la MSA Beauce-Cœur de Loire ; Mme Martine DELIGNE, présidente de la CARSAT Centre-Val de Loire ; M. Jean-Roch GAILLET, directeur régional de la DRAAF de la région Centre-Val de Loire ; Mme Arlette REBERT, médecin coordonnateur régional à la MSA Beauce-Cœur de Loire ; M. Jean-Claude RONDEAU, président de la Sécurité Sociale des Indépendants Centre-Val de Loire.

- du département du Morbihan : M. Michel ZINADER, secrétaire général de Mutualia Grand Ouest.

2 ◆ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. CORMERY ouvre la séance à 14H15.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée.

3 assesseurs :

- M. Olivier GUERIN de l'échelon local Blois, Mer, Marchenoir, Ouzouer-le-Marché pour le 1^{er} collège
- M. Gilles DURIS de l'échelon local d'Argenton, St Gaultier pour le 2^{ème} collège
- M. Jean-Bernard GUILLAUME de l'échelon local d'Amboise, Bléré, Montlouis pour le 3^{ème} collège

M. Etienne LE MAUR, directeur général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ♦ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 15 juin 2017

M. CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale Élective de la MSA Berry-Touraine du 15 juin 2017 a été adressé aux délégués le 27 février 2018 avec la convocation à l'Assemblée Générale. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ♦ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

M. CORMERY indique que le rapport d'activité sera présenté en deux étapes :

- Un court film d'animation qui présente les différents résultats de l'année.
- Une présentation de M. LE MAUR. Il mettra l'accent sur quelques points importants de cette année.

M. CORMERY explique les deux objectifs qui ont été mis à l'honneur cette année pour l'Assemblée Générale :

- Inscrire la MSA dans une dynamique de développement durable, raison pour laquelle le rapport d'activité se trouve sur des clefs USB remises aux délégués à leur arrivée en lieu et place des dossiers papier habituels.
- Valoriser les actions de la caisse de manière plus créative.

PARTIE 1 : Le rapport d'activité vidéo

NOS RESSORTISSANTS

1- La population agricole

La MSA Berry-Touraine accompagne les actifs du monde agricole qu'ils soient exploitants (12 232), employeurs de main d'œuvre (5122 établissements), salariés (19600 nouveaux contrats en 2017), ou retraités (123 856).

2- Les prestations légales

En tant qu'organisme de Sécurité Sociale, la MSA gère les prestations légales dans le domaine de la santé (150.21 millions d'€), la famille (39.66 millions d'€), la retraite (406.01 millions d'€).

Concernant la santé, les dépenses sont :

- Maladie/Maternité : 131.75 millions d'€
- Accident du travail : 10.90 millions d'€
- Invalidité : 6.35 millions d'€

Au total 150 millions d'€ ont été versés à 81937 ressortissants agricoles (salariés et exploitants).

Concernant la famille, les dépenses sont :

- Allocation logement : 9.99 millions d'€ (pour 5301 personnes)
- Prestations familiales : 29.67 millions d'€ (pour 12 509 personnes)
- Revenu de Solidarité Active et prime d'activité : 9.47 millions d'€ (pour 2643 personnes)

Au total 39 millions d'€ ont été versés à 20453 allocataires.

Concernant la retraite, les dépenses sont de 406.01 millions d'€ pour 123 856 personnes.

L'ensemble de toutes ntlés prestations et aides est en partie financé par les cotisations collectées auprès des exploitants (81.81 millions d'€) et des salariés (169.89 millions d'€).

Pour 1€ de cotisations collecté, la MSA reverse 2.64€ de prestations.

NOTRE RELATION DE SERVICE

La MSA c'est également un panel de services complémentaires qui aident à améliorer le quotidien de ses adhérents :

- **L'action sanitaire et sociale** : elle s'adresse aux familles, aux jeunes, aux retraités et aux personnes actives en difficulté. En 2017, 10 307 prestations ont été délivrées pour un budget de 2.96 million d'€. Ces accompagnements peuvent être individuels (38 prestations mobilisables), collectifs (24 actions déployées sur le territoire) ou financiers.
- **La santé sécurité au travail** : elle a pour objectif de prévenir les risques professionnels du monde agricole. 6 grands axes sont prioritaires : la sécurité au contact des animaux, l'exposition au risque chimique, le machinisme agricole, les risques psychosociaux, les troubles musculo squelettiques, l'employabilité des actifs agricoles. Ces actions vont de la réalisation des examens de la médecine du travail à l'expertise d'une équipe de prévention qui, au côté de l'entreprise, œuvrent pour l'amélioration des conditions de travail. Cela représente 10135 visites et 89767€ d'aides versées. 158 journées de formation ont été mises en place pour prévenir le risque professionnel.
- **La prévention santé** : elle agit pour la promotion de la santé publique. A titre d'exemple, elle déploie des campagnes de prévention en faveur du dépistage de cancer, de la vaccination, de la santé bucco-dentaire et de l'arrêt du tabac.

- **Les relations de proximité** : différents types d'accueil sont en place :
 - L'accueil physique : 4586 adhérents reçus sur rendez-vous, 8323 adhérents reçus sans rendez-vous.
 - L'accueil téléphonique : 184 726 appels.
 - La correspondance par internet : 42 121 courriels.

Des agences de proximité couvrent l'ensemble du territoire.

- **La vie mutualiste** : les 583 délégués de la MSA élus pour 5 ans sont repartis en 3 collèges (exploitants non employeurs de main d'œuvre, salariés, employeurs de main d'œuvre). Ils sont réunis régulièrement au sein des échelons locaux. Ils contribuent à l'animation du territoire. En 2017, ils ont réalisé 34 actions de terrain.

GESTION ET PERFORMANCE

Pour pouvoir proposer ses services, la MSA Berry-Touraine compte sur ses 368 salariés (soit 349 équivalent temps plein), interlocuteurs privilégiés de ses adhérents. Par une gestion maîtrisée de ses moyens, elle enregistre des coûts de gestion en baisse. Elle confirme par ailleurs ses bons résultats en matière de qualité de service :

- 8 955 appels aboutis
- 94.55% des visiteurs reçus en moins de 20 minutes
- 99.61% des dossiers prestations familiales traités à échéance
- 99.30% des dossiers RSA traités à échéance
- 99.29% des dossiers retraite traités à échéance

généralisant un taux de satisfaction de 84% de la part de ses adhérents.

Grâce au travail de ses délégués, de ses salariés et de ses partenaires, la MSA Berry-Touraine accompagne ses adhérents pour l'essentiel et plus encore...

PARTIE 2 : Intervention du Directeur Général Etienne LE MAUR

QUELLES PRESTATIONS POUR QUELLES COTISATIONS ?

E. LE MAUR compare les prestations versées par rapport aux cotisations prélevées. Cette comparaison permet d'identifier un rapport du simple au double. En effet, la MSA verse plus qu'elle ne prélève. Le poids prépondérant de la retraite explique ce déséquilibre entre les deux. Cet écart provient de la démographie. En effet, de nos jours, l'évolution du machinisme agricole n'oblige plus les exploitants à devoir embaucher.

Toutes les personnes nées après guerre se retrouvent retraitées pour un nombre d'actifs beaucoup moins important. Ce qui donne des éléments de réponse pour ceux qui estiment que la MSA Berry-Touraine n'a pas les moyens de sa politique.

Zoom sur quelques prestations :

Les prestations retraite sont en baisse de -2.26%. Cette baisse est due à l'érosion démographique et à la diminution du nombre de retraités.

Les prestations logement et famille sont en hausse de +7.05% (impact de la mise en place de la prime d'activité).

En ce qui concerne les cotisations :

- Non salariés agricoles : c'est une diminution de -8.22% qui correspond également à l'érosion démographique.
- Salariés : une légère augmentation de +0.43% (le secteur agricole est un pourvoyeur d'emplois).

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

L'année 2017 a été une année riche en évolutions règlementaires :

- La PUMA (Prestation Universelle Maladie) : aujourd'hui toute personne en situation régulière sur le territoire français bénéficie d'une couverture maladie.
- La CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) : deux dispositifs qui permettent d'avoir une couverture complémentaire (simplification de l'accès au droit et extension à une population qui jusqu'ici n'était pas couverte).
- Le RSA (Revenu de Solidarité Active) et la PPA (Prestation Prime d'Activité) : simplification de l'accès pour les non salariés agricoles.
- L'AAH (Allocation Adulte Handicapé) : attribution d'un droit à l'AAH pendant 20 ans pour une personne ayant un handicap reconnu de plus de 80%.
- La RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) : dispositif qui permet d'aligner les petites retraites sur 75% du SMIC.
- Le Micro Bénéfice Agricole remplace le régime forfaitaire (mise en place d'un fond au niveau national pour venir en aide aux personnes qui vont payer plus de cotisations).
- La généralisation de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) : une réforme qui amène une simplification des déclarations administratives.

LES ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE

Le nombre de ressortissants MSA est en baisse pour les prestations : retraites (-1.49% en 5 ans), cotisants exploitants (-9.2% en 5 ans), cotisants employeurs (-0.3% entre 2016 à 2013).

Les prestations santé ont évolué de +5.43%. Cette augmentation est due à la reprise du GAMEX. Sans cette reprise les chiffres seraient négatifs.

Pour les prestations famille, le nombre de ressortissants reste stable.

Toutes ces évolutions amènent la MSA Berry-Touraine à se réorganiser en interne : moins de population à gérer, moins d'effectifs accordés par les pouvoirs publics.

LES MUTUALISATIONS DE PROXIMITE

Chercher des gains de productivité passe par un ensemble de mesures telles qu'une meilleure utilisation des télé services (suppression de la saisie manuelle des données au profit d'informations envoyées par les ressortissants eux-mêmes) ou la mutualisation des moyens.

Ainsi, la MSA Berry-Touraine et la MSA Beauce-Cœur de Loire vont travailler ensemble en mutualisant certaines activités. Ces mutualisations, directive nationale demandée à l'ensemble des caisses MSA, sont une alternative à la fusion. En effet, les fusions aboutissent à des organismes régionaux importants, entraînant une perte de proximité sur le territoire qui s'éloigne des valeurs de la MSA. Avec les mutualisations, les MSA doivent s'engager à engendrer 10% de gain de productivité. C'est aussi l'occasion de renforcer la sécurité pour les activités de faible importance gérées par peu de salariés (gestion difficile en cas d'absence ou de départ en retraite). La MSA Berry-Touraine s'organise de manière à ce que cela soit transparent pour les adhérents et ne dégrade pas le service rendu. Ces opérations doivent être achevées avant fin 2020.

La MSA Berry-Touraine sera en charge des prestations :

- Famille
- Liquidation retraite
- Gestion Pour Compte De Tiers + Accident du travail
- TESA + Prestations Indues à Récupérer

La MSA Beauce-Cœur de Loire sera en charge des prestations :

- Cotisations non salariées
- Carrière Retraite
- Veille aux entreprises
- CMU+ Télétransmission+ Prestations en espèces

Cette mutualisation concerne une centaine de salariés de la MSA Berry-Touraine dans un contexte de diminution des effectifs. Pour générer des gains de productivité, différentes actions sont mises en œuvre : la mutualisation, l'amélioration de l'outil informatique, le renforcement de l'offre de service

(complément aux prestations obligatoires) et l'augmentation de l'utilisation des télé services (il existe une marge de croissance importante dans ce domaine, surtout en ce qui concerne les particuliers).

L'OFFRE DE SERVICES CRISES AGRICOLES

Une offre de service "crises agricoles" a été mise en place par la MSA Berry-Touraine pour les ressortissants ayant un revenu inférieur à 11% du plafond de la Sécurité Sociale. Des solutions leur ont été proposées : accès à la retraite ou accès à des prestations qu'elles n'ont pas sollicitées. C'est ainsi que 1 492 personnes ont été contactées :

- 797 personnes pour des droits retraite. 88 ont répondu positivement.
- 655 personnes pour des droits aux prestations. 110 personnes ont pu bénéficier de nouvelles prestations.

La même démarche a été effectuée pour l'année 2018, avec d'autres modes d'intervention (AGRIDIFF, échéancier de paiement, remises de majorations, prévention du suicide...).

LES REFORMES DE LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Effet de la Loi El Khomri de 2016 mise en place en 2017. Les objectifs :

- Recentrer les médecins sur les cas complexes
- Réserver les avis aux postes à risque
- Consolider la mission de maintien dans l'emploi

3 types de suivi :

- Surveillance individuelle simple (tous les 5 ans)
- Surveillance individuelle adaptée (tous les 3 ans)
- Surveillance individuelle renforcée (tous les 2 ans)

LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS A L'EGARD DES MODES DE CONTACT

Une étude de satisfaction a été publiée en début d'année 2018. Elle détaille la satisfaction de notre public agricole en contact avec la caisse :

- Relation téléphonique
- Relation en agence
- Echanges par mail
- Echanges par courrier
- Offre de service internet

La satisfaction relative aux échanges par mail a baissé (de 87% en 2012 à 71% en 2017) ; cette même chute est visible pour les échanges par courrier.

ACTION SUR LES TERRITOIRES EN MATIERE DE SANTE

La présence des effectifs administratifs et médicaux est importante sur les territoires pour :

- Décliner des actions pilotées par l'Etat : vaccination, dépistage des cancers, dispositifs bucco dentaires, arrêt du tabac.
- Mettre en place des actions institutionnelles : parcours nutrition santé, divers dispositifs bucco dentaires, Instants santé.

La présence des délégués sur le territoire est tout aussi importante :

- 21 actions en lien avec la santé
- 7 actions en lien avec les risques professionnels

Par exemple, le Colo'tour dans l'Indre a été une action emblématique et pertinente :

- Une thématique de santé publique
- Un territoire qui le justifie
- Des partenariats avec ceux qui œuvrent dans le domaine de la prévention (Ligue, ASEPT, ...)
- Un appui des moyens de la caisse (infirmier, animateur)
- Une communication adaptée
- Et surtout un investissement déterminé et enthousiaste des délégués

Toutes les actions ne peuvent pas être aussi complètes mais la MSA Berry-Touraine doit en tout cas s'efforcer de les populariser car la présence sur les territoires avec l'implication des élus fait partie de l'ADN de l'Institution.

4 ♦ Présentation de la motion

M. TEMMERMAN, 1^{er} vice-président, rappelle que le projet de motion a été validé par le Conseil d'Administration du 19 février 2018 sur la base des propositions faites par les échelons locaux puis par les comités départementaux. Il rappelle que ces vœux concernent les différents domaines de la protection sociale et qu'ils sont un des moyens d'expression des délégués de la MSA pour faire évoluer la législation.

« Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 16 avril 2018, expriment leur attachement au caractère professionnel de leur régime de protection sociale, et demandent l'amélioration de la législation dans les domaines suivants : »

COTISATIONS

- La création d'un système de chèques emplois services qui permet le maintien au régime agricole des personnes dont l'activité entre dans le champ visé par le Code Rural.
- L'instauration d'une progressivité dans l'acquisition des points de retraite des exploitants agricoles et la revalorisation du plafond de revenus donnant lieu à l'attribution de points pour pouvoir cumuler des points retraite durant les bonnes années.
- La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'œuvre étrangère.

- L'affiliation au régime agricole des terres agricoles devenues terres de chasse privées, ainsi que des négociants en produits agricoles et des entreprises ayant une part significative de leur activité dans la transformation des produits agricoles.

SANTÉ

- La revalorisation de la pension d'invalidité pour les exploitants agricoles afin qu'elle soit équivalente au montant des indemnités journalières maladie.
- Pour les non salariés agricoles, l'application d'un délai de carence de 3 jours en cas de maladie et la suppression du délai de carence appliqué pour l'indemnisation des accidents du travail.
- La réduction du reste à charge relatif aux soins optiques, dentaires et d'appareillage.
- Le remboursement des soins, sans retenue, en cas de carence de médecin traitant.
- L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des centres de soins et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, certaines mesures pourraient favoriser une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires. A titre d'exemple :
 - o le conventionnement des médecins selon leur lieu d'installation, sur avis des organismes d'assurance maladie,
 - o ou, une affectation imposée aux jeunes médecins durant leurs premières années de pratique sur des zones géographiques fragilisées,
 - o ou, la vérification, en cours de formation, de la motivation des étudiants en médecine et de leur souhait d'exercer effectivement,
 - o ou encore, le versement de la prime liée aux parcours de soins coordonnés aux seuls médecins exerçant sur les territoires ruraux ou fragilisés.

PREVENTION SANTE

- L'examen de la dentition tous les 2 ans pour les adultes, au même titre que le dépistage des cancers du sein et colorectal ; l'intégration d'un examen dentaire systématique dans le protocole des Instants Santé.

FAMILLE

- La suppression de l'évaluation forfaitaire des ressources dans le domaine des prestations familiales et des aides au logement.

RETRAITE

- La revalorisation progressive des retraites des non salariés agricoles, pour les porter à terme à un niveau comparable à celle des salariés.
- La révision du calcul des retraites des non salariés agricoles, afin de prendre en compte les revenus des 25 meilleures années.
- La revalorisation des retraites forfaitaires des exploitants agricoles.
- La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants ayant donné naissance à trois enfants.

LUTTE CONTRE LA PRECARITE

- La prise en compte, à sa valeur réelle, du déficit d'exploitation dans le calcul du "Revenu de solidarité active" et "Prime d'activité".

VIE MUTUALISTE

- La parité, au sein des Conseils, entre le collège des salariés et celui des non salariés.
- La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, afin de permettre le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale annuelle, avec un droit de vote.

L'Assemblée Générale adopte la motion à l'unanimité.

5 ♦ Rapport moral du Conseil d'Administration

M. CORMERY commence son propos par une constatation sur les réformes actuelles et les difficultés que cela entraîne puis aborde quelques points sur les perspectives vis-à-vis de la MSA et du régime agricole.

L'agriculture vit depuis quelques années des aléas climatiques, sanitaires et économiques. Pour donner quelques chiffres forts, en 2016, 20% des exploitants avaient un revenu déficitaire et 20% avaient des revenus inférieurs à 360 € par mois.

Le plan santé :

On constate une banalisation de l'agriculture. Globalement la production en France est très correcte sur le plan sanitaire et alimentaire. Depuis quelques années, l'État y adjoint un challenge de santé publique, « il faut produire mieux pour la santé », ce qui est louable. Cependant, il faut que les produits importés soient cultivés dans les mêmes conditions que ce que l'État impose aux agriculteurs français. Il faut arrêter de nous faire croire que l'on produit mal et que c'est mieux d'acheter à l'étranger ; il faut une même réglementation pour tout le monde.

L'extension de la couverture chômage aux non-salariés :

Le Gouvernement a finalement annoncé un dispositif restrictif puisque ne seront éligibles à une aide mensuelle de 800 € pendant 6 mois que les indépendants en situation de liquidation judiciaire et dont le bénéfice de l'entreprise était supérieur à 10 000 € par an. Les exploitants n'y sont pas favorables. Cette restriction est très forte et soulève la question du financement de cette prestation. On parle d'un financement par la CSG.

L'évolution du projet des indemnités maternité des exploitantes :

M. CORMERY souhaite qu'il se poursuive. Cependant la question de l'avenir des services de remplacement se pose.

Le principe d'universalité des prestations familiales :

Le sujet est sensible, à l'image du rapport d'information de l'Assemblée Nationale non publié en raison des divergences entre les deux rapporteurs de La République en Marche et des Républicains.

La réforme des retraites :

- L'examen au Sénat de la proposition de loi dite « Chassaing » visant à porter de 75% à 85% du SMIC les petites retraites agricoles, a été reporté à mai prochain par le groupe communiste en raison de l'opposition du Gouvernement.
- La réforme des retraites, qui concerne directement les salariés : régime universel ou régime unique ? Avec ou sans les retraites complémentaires ? Pluralité d'opérateurs ? Quel que soit le système que l'on met en place, la vraie réalité c'est le niveau des revenus.

Retour sur l'évolution de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale :

- La hausse de la CSG et la baisse des cotisations maladie et famille : les retraités critiquent de plus en plus cette mesure qui affecte leur pouvoir d'achat (hausse de la CSG à partir de 1 298 € nets par mois pour une personne célibataire de moins de 65 ans et à partir de 1 394 € pour une personne célibataire de plus de 65 ans) ; elle pénalise les retraités salariés et non salariés les plus modestes.
- L'alignement de la cotisation AMEXA sur la cotisation des indépendants (+120 M€/an) qui se substitue à la baisse de 7 points de cotisations : c'est un dispositif avantageux pour les revenus annuels inférieurs à 13 502 €.

Le rappel de la Retraite Complémentaire Obligatoire :

Un rappel de RCO a été effectué à tort à certains adhérents en 2017. M. CORMERY s'excuse sur l'erreur qui a été faite et explique c'est une erreur d'origine nationale qui a touché l'ensemble des caisses de MSA.

Quelques points de vigilance :

- La remise en cause des dispositifs d'exonération ciblés : quid de l'exonération pour l'emploi de Travailleurs Occasionnels Demandeurs d'Emploi ?
- La suppression du RSI. M. CORMERY a interpellé le Président de la République pour connaître le destin de la MSA. Il y a un engagement du Président de ne pas supprimer la MSA. Celle-ci est présente sur l'ensemble du territoire et ses actions, par exemple celle de la santé, peuvent également toucher des ressortissants autres que MSA. Mais il faut faire attention de ne pas avoir de seuils d'activité qui deviennent trop bas.
- Les multiples réformes : PUMA (Protection Universelle Maladie), Prime d'activité, LURA (Liquidation Unique des Retraites), GIPA (Garantie des Impayés de Pensions Alimentaires), RGCU (Répertoire de Gestion des Carrières Unique) et la future réforme fiscale compliquent le travail de l'Institution. Il manque 200 équivalents temps plein pour faire face à tous ces changements.
- La DSN et le TESA : la DSN est un changement de culture à la MSA ; maintenant se sont aux employeurs de main d'œuvre de transmettre le montant des charges sociales.

- Il faudra par ailleurs être au rendez-vous du programme mis en place par les pouvoirs publics « Action publique 2022 » qui donne la priorité à la transformation publique numérique avec pour objectif 100% des services publics dématérialisés à horizon 2022. La MSA porte une attention particulière aux risques de fractures numériques (question de l'accès au très haut débit et de la formation aux outils).

A noter que les pouvoirs publics souhaitent rapidement être informés des grandes orientations de ce plan stratégique.

Sans préjuger des conclusions, il ne fait aucun doute que l'avenir de la MSA dépend de sa capacité à valoriser ses atouts :

- Son guichet unique pour les services additionnels aux assurés et aux entreprises (à l'image du TESA élargi).
- Son savoir-faire dans tous les métiers de la protection sociale pour offrir ses compétences : aux autres opérateurs du service public et c'est déjà le cas : SNCF, RATP, Mayotte, Saint-Barthélemy, PNDS, CFE en cours, ASPA en 2020.
- Son ancrage territorial pour dynamiser l'offre de services aux populations rurales : prévention santé, action sanitaire et sociale et actions de développement social local, services de proximité aux personnes, etc.

La MSA est également un régime spécifique grâce à son mode d'élection ; les pouvoirs publics considèrent que les délégués, qui sont élus et non nommés, jouent un rôle important. Il faut travailler sur leur rôle ainsi que sur celui du Conseil d'Administration. Ainsi, cette démarche doit permettre à la MSA d'identifier les voies d'action stratégique pour permettre, tout en respectant des objectifs de performance incontournables, de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour financer son développement.

Merci de votre attention.

6 ♦ Intervention sur la prévention de la santé et le bien-être

Cette intervention a été réalisée par Mmes Pelissier et Clémencin.

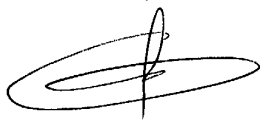
7 ♦ Question débat avec la salle

Par manque de temps, les questions des Échelons Locaux n'ont pas été posées lors de l'Assemblée Générale. Les questions et les réponses sont disponibles sur le site de la MSA Berry-Touraine. (https://berry-touraine.msa.fr/lfy/assemblee-generale-msa-bt_16042018)

8 ♦ Clôture de l'Assemblée Générale

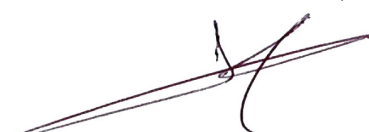
M. CORMERY lève la séance à 16h45.

Le Président,



P. CORMERY

Le Secrétaire de séance,



E. LE MAUR